

## Inscription sur les listes électorales

---

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si vous venez d'avoir 18 ans, l'inscription a été effectuée automatiquement, mais il est préférable de le vérifier. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

### **Directement en mairie :**

Rendez-vous directement en mairie avec les pièces justificatives demandées.

### **Pièces justificatives nécessaires :**

- ▶ Copie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport recto-verso)
- ▶ Justificatif de domicile de – de 3 mois (Quittance de loyer, avis d'imposition, facture d'eau ou d'énergie).

Si vous êtes hébergé : munissez-vous d'une attestation sur l'honneur établie par l'hébergeant ainsi que sa carte nationale d'identité et tout document à votre nom (Facture de portable, attestation de Carte Vitale, ou attestation d'assurance ou mutuelle ou bulletin de salaire).

**L'inscription doit être effectuée avant le 31 décembre pour pouvoir voter l'année suivante**